



GREEN
MUNICIPAL
FUND

FONDS
MUNICIPAL
VERT

Communauté de pratique d'Adaptation en action Mandat

Mis à jour en janvier 2026

À PROPOS DE L'INITIATIVE LEADERSHIP LOCAL POUR L'ADAPTATION CLIMATIQUE

Le 3 juin 2024, le Fonds municipal vert (FMV) de la FCM a lancé sa plus récente initiative, Leadership local pour l'adaptation climatique (LLAC). Cette initiative de 530 millions de dollars représente l'un des plus importants investissements de l'histoire du Canada pour bâtir des collectivités viables et résilientes en préparation à l'adaptation aux changements climatiques. Il s'agit d'une initiative clé de la Stratégie nationale d'adaptation du Canada. Dans le cadre de cette initiative, les offres de renforcement des capacités permettront aux municipalités de développer leurs compétences et de suivre des formations afin de bâtir des collectivités plus résilientes. Les municipalités auront ainsi les outils nécessaires pour planifier et prendre des mesures proactives et équitables en matière de résilience climatique.

Pour en savoir plus, visitez : [Leadership local pour l'adaptation climatique | Fonds municipal vert](#)

À PROPOS DU VOLET ADAPTATION EN ACTION

Le programme Adaptation en action étend spécifiquement la portée du financement des subventions et le renforcement des capacités pour promouvoir la mise en œuvre d'une adaptation *équitable* au climat. Les études de faisabilité et la mise en œuvre des projets constituent les points centraux de cette initiative.

L'Adaptation en action appuie la conception et la mise en œuvre de projets ainsi que la collaboration multisectorielle et intergouvernementale dans des domaines où l'innovation pour l'adaptation municipale aux changements climatiques est la plus nécessaire afin d'éliminer les obstacles à la mise en œuvre à grande échelle.

À PROPOS DE CETTE COMMUNAUTÉ DE PRATIQUE

Afin de **créer des occasions d'apprentissage entre pairs** dans le cadre de la mise en œuvre de mesures d'adaptation qui réduisent les risques liés aux changements climatiques d'une collectivité, l'équipe Renforcement des capacités du FMV a lancé en novembre 2024 la communauté de pratique d'Adaptation en action de l'initiative LLAC.

La communauté de pratique offre une tribune aux membres qui dirigent ces initiatives dans leurs collectivités respectives ou qui y participent. Les membres peuvent ainsi rencontrer des pairs de partout au Canada, discuter des défis communs et des pratiques exemplaires, et tirer profit de l'apprentissage mutuel et des connaissances des spécialistes du domaine dans le but d'acquérir les connaissances, les compétences et les liens nécessaires pour mener à bien la mise en œuvre des mesures d'adaptation. Le personnel du FMV s'engage à héberger et à faciliter ce réseau. Les membres s'engagent à participer activement, à partager leurs expériences et leurs apprentissages ainsi qu'à contribuer à l'élaboration de nouvelles pratiques exemplaires sur l'adaptation aux changements climatiques dans les municipalités au Canada.

Portée des activités

Les sujets de cette communauté de pratique portent sur la conception et la mise en œuvre de projets d'adaptation équitables. Dans cette optique, son but est d'offrir aux membres des occasions :

- d'échanger des connaissances, des ressources et des pratiques exemplaires sur la conception, la mise en œuvre, l'analyse et la mise à l'échelle des projets d'adaptation municipaux;
- d'établir des liens avec des spécialistes de l'adaptation climatique et de l'équité;
- d'accéder à la formation de groupe et aux possibilités de perfectionnement professionnel;
- de mieux faire connaître les ressources nationales et les activités de renforcement des capacités liées à l'initiative LLAC.

La communauté de pratique explorera les aspects suivants de l'Adaptation en action :

1. Lancement du projet : Passer des impacts des changements climatiques et des plans d'adaptation à la sélection des projets
2. Planification du projet : Transformer les projets sélectionnés en plans réalisables
3. Mise en œuvre du projet : Réaliser des projets avec une gestion, une coopération et une supervision efficaces
4. Clôture du projet et exploitation : Assurer des résultats durables au moyen de l'entretien, de la surveillance, de la production de rapports et du partage des connaissances

Admissibilité et adhésion

Membres

- Le personnel municipal, les élus et élus municipaux et le personnel de toute organisation qui fournit des services municipaux locaux peuvent participer à cette communauté de pratique.
- Le personnel des [associations provinciales et territoriales](#) peut aussi participer à cette communauté de pratique.
- On encourage fortement les membres à assister à autant de réunions que possible sur les six prévues chaque année afin de tirer le meilleur parti de cette occasion d'acquérir

des connaissances, des compétences et des liens. Les personnes inscrites doivent assister à au moins une réunion par année.

Renouvellement de l'adhésion

Ce mandat sera examiné par le personnel du FMV et redistribué aux membres chaque année. L'adhésion sera automatiquement renouvelée chaque année, à moins qu'une personne ne se retire, ce qu'il est possible de faire en tout temps en envoyant un courriel à ecrenaud@fcm.ca.

Personnes invitées

Le personnel du FMV invitera des conférenciers et conférencières ainsi que des animateurs et animatrices à participer aux réunions de la communauté de pratique en fonction des besoins et des intérêts du groupe. Il peut s'agir de professionnels et professionnelles du secteur, de personnes représentant diverses organisations, de membres du personnel de la FCM et de membres de la communauté de pratique.

On encourage les membres à inviter leurs collègues admissibles à assister à une réunion en leur transmettant l'invitation. Lorsqu'une nouvelle personne participe à une réunion, l'équipe du FMV fera un suivi pour déterminer si elle souhaite se joindre à la communauté de pratique.

Format et fréquence des réunions

- **Des réunions d'une heure et demie auront lieu tous les deux mois sur Zoom.**
- Les réunions consistent habituellement en une courte présentation, suivie d'une période importante consacrée à l'apprentissage entre pairs, aux discussions et aux ateliers.
- Les présentations seront enregistrées en anglais et en français, et mises à la disposition des membres. Les discussions et les activités ne seront pas enregistrées.
- Les réunions auront généralement lieu le **troisième mardi** des mois suivants (exception : la réunion de décembre aura lieu le deuxième mardi du mois). Pour tenir compte de la disponibilité des personnes se trouvant dans différents fuseaux horaires, les réunions auront lieu **de 13 h à 14 h 30 HE** :
 - Le mardi 21 avril 2026
 - Le mardi 16 juin 2026
 - Le mardi 18 août 2026
 - Le mardi 20 octobre 2026
 - Le mardi 8 décembre 2026 (exceptionnellement le deuxième mardi du mois)
 - Le mardi 16 février 2027
- Dans de rares circonstances, les réunions peuvent être reportées afin d'éviter les conflits avec d'autres événements municipaux liés à l'adaptation et aux changements climatiques, les jours fériés ou d'autres dates pertinentes pour les membres de la communauté de pratique.
- Cette communauté de pratique sera bilingue, et les membres pourront utiliser la langue officielle de leur choix. Les séances se tiendront en anglais avec une assistance en français. À l'occasion, l'ensemble ou une partie d'une séance peut se dérouler en

français avec une assistance en anglais. Les diapositives, les résumés et les ordres du jour seront toujours disponibles dans les deux langues. Les autres documents essentiels de la réunion seront traduits au besoin. Les salles de discussion tiendront compte des préférences linguistiques.

- Les principaux sujets seront déterminés en consultation avec les membres de la communauté de pratique et seront liés à la conception et à la mise en œuvre efficaces des initiatives d'adaptation. Le format des activités de la communauté de pratique sera adapté pour répondre aux besoins des membres et mis à jour à mesure que ces besoins évolueront.

Rôles et responsabilités

Personnel du FMV

Le personnel du FMV gèrera la communauté de pratique et fournira un soutien administratif, et facilitera les réunions pour veiller à ce que le groupe atteigne ses objectifs, notamment :

- Coordination du calendrier des réunions, des ordres du jour, de l'interprétation simultanée, des liens Zoom, des diapositives/ressources et d'autres éléments logistiques
- Coordination des sujets et des responsables de l'animation des réunions
- Préparation et distribution des ordres du jour, des procès-verbaux, des enregistrements des réunions, des occasions à venir, des ressources partagées, des présentations et des documents connexes
- Mise en place de la technologie et du soutien à la traduction pour les réunions
- Réalisation des sondages après l'événement
- Gestion d'un dossier de documents partagés
- Gestion de la liste des membres et intégration des nouveaux et nouvelles membres
- Regroupement et partage du matériel ainsi que des leçons apprises avec le groupe, d'autres municipalités et parties prenantes intéressées, le cas échéant
- Coordination d'évaluations périodiques et adaptation du format et des activités pour répondre aux besoins et aux commentaires des membres

Membres de la communauté de pratique

Les membres de la communauté de pratique s'engagent à participer activement aux activités du groupe et à contribuer à l'atteinte de ses objectifs, notamment en faisant ce qui suit :

- Assister régulièrement aux réunions.
- Participer activement lors des réunions, qui sont conçues pour être participatives.
- **Intervenir volontairement dans la mesure du possible ou lorsque le personnel du FMV demande de présenter ou d'animer une activité.**
- Partager des expériences, des connaissances et des ressources avec le groupe dans le but de relever les défis et d'améliorer la mise en œuvre des programmes des autres membres ainsi que d'appuyer la conception et la mise en œuvre efficaces d'autres initiatives d'adaptation locales.
- Partager de l'information pour faciliter l'avancement des projets d'adaptation au Canada (p. ex., élaboration de programmes et de politiques, recherche, ressources de connaissances, événements).

- Fournir des commentaires en temps opportun sur les activités de la communauté de pratique.
- Contribuer à l'évaluation annuelle de la communauté de pratique et de ses outils.
- Partager des ressources et de futures occasions qui intéresseraient les autres membres de la communauté de pratique : on encourage les membres à échanger de l'information sur d'autres activités d'apprentissage liées à l'adaptation climatique avec le groupe et le personnel du FMV afin d'éviter les activités en double et d'aider à promouvoir ces activités à plus grande échelle.

Responsabilités partagées du FMV et des membres de la communauté de pratique

Le personnel du FMV et les membres de la communauté de pratique s'engagent à :

- proposer des idées de sujets et d'éventuels conférenciers et conférencières;
- faire des invitations, selon un accord préalable;
- faire des présentations pendant les réunions ou animer des activités.

Communications du groupe

Le principal moyen de communication entre le personnel du FMV et les membres de la communauté de pratique sera le courriel.

Les membres ont accès à un canal Teams de la communauté de pratique d'Adaptation en action hébergé par le FMV. De plus, on encourage les membres à utiliser ce canal librement pour partager des ressources, discuter de leurs projets et poser des questions aux autres membres. Ce canal permet aussi aux membres d'accéder aux documents de réunions antérieures et de partager des ressources liées à la communauté de pratique.

Le FMV tient une liste à jour de noms de membres et de courriels (les membres peuvent se désabonner en tout temps). La liste est aussi affichée sur le canal Teams.

Le FMV fournira un soutien technique pour s'assurer que les membres peuvent accéder à la plateforme.

Code de conduite

La communauté de pratique a établi les normes de groupe suivantes pour aider les membres à travailler et à collaborer efficacement pendant les réunions :

- **Favoriser le processus de groupe** en respectant les heures de début et de pause.
- **S'engager à respecter la confidentialité** des autres.
- **S'exprimer avec sincérité** en faisant part de ses propres expériences et éviter de parler au nom des autres.
- **S'efforcer d'écouter** et de participer pendant la séance et éviter les tâches multiples.
- **Faire preuve d'ouverture** en cernant les suppositions ou les jugements personnels ou sur autrui et les mettre de côté, si possible.

- **Faire preuve de curiosité** : écouter pour apprendre et chercher d'abord à comprendre, puis à se faire comprendre. Profiter de cet espace pour échanger et apprendre.
- **Prendre sa place et faire de la place** pour que toutes les voix puissent être entendues.
- **Accueillir et respecter la diversité** en reconnaissant que de nombreuses perspectives et vérités existent et peuvent coexister.
- **Accepter et s'attendre à ce que des points restent en suspens** : ce travail est complexe et des questions peuvent rester sans réponses, ce qui est acceptable et fait partie du processus d'apprentissage.
- **Supposer que les autres ont de bonnes intentions et se rappeler que les intentions n'annulent pas l'impact.**

Évaluation

On demandera aux membres de répondre à un bref sondage à la fin de chaque réunion et de participer à une évaluation annuelle des activités de renforcement des capacités de l'initiative LLAC. Ces commentaires aideront le personnel du FMV à adapter la communauté de pratique et d'autres activités d'apprentissage. L'objectif est de s'assurer qu'elles répondent aux besoins des membres et de rendre compte de l'efficacité des activités de renforcement des capacités du FMV liées à l'initiative LLAC.

Devenir membre

Les personnes admissibles peuvent devenir membres en tout temps en remplissant le formulaire qui se trouve sur la page Web [Ressources : Échangez et collaborez avec des communautés de pratique | Fonds municipal vert](#).

Si vous avez des questions, veuillez envoyer un courriel à Émilie Campbell-Renaud (conseillère, Renforcement des capacités – Adaptation • Fonds municipal vert) à l'adresse ecrenaud@fcm.ca.